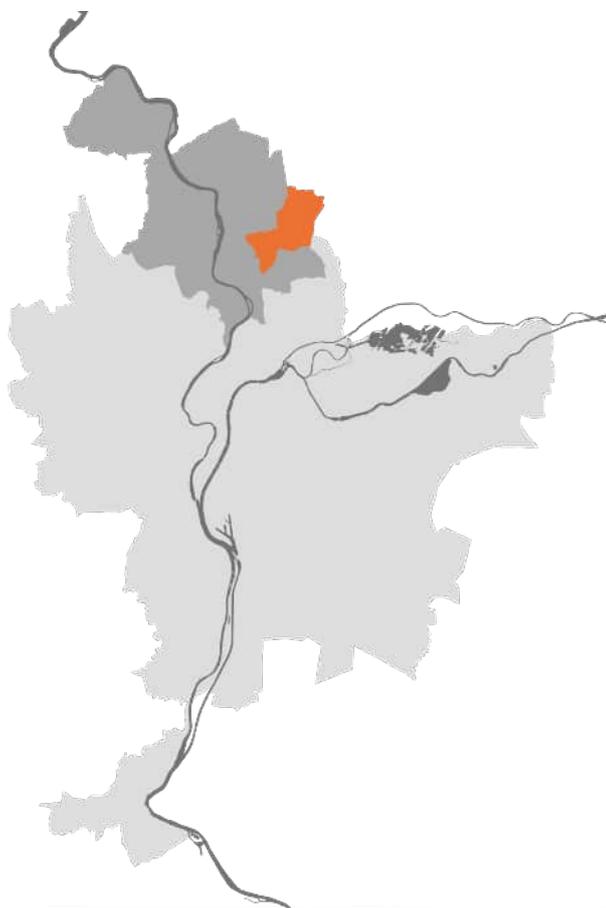


Modification N°3
Approbation - 2022

CAILLOUX-SUR-FONTAINES

RÈGLEMENT

C.3.3 Eléments Bâtis Patrimoniaux



Propos introductifs

Patrimoines, identités et valeurs :

Au-delà d'un patrimoine remarquable, reconnu et préservé par différents outils relevant de l'Etat ou des collectivités (Sites Patrimoniaux Remarquables ou Monuments Historiques) se développe un patrimoine plus discret, dit ordinaire. Il est souvent présent dans notre environnement mais est peu remarqué et s'incarne en des formes matérielles et immatérielles diverses. Il s'agit d'un patrimoine pluriel, contrasté et vivant. Souvent méconnu, sa disparition laisse pourtant des séquelles et de son absence naît un manque.

Là où le patrimoine exceptionnel est unique, remarquable et assimilable à un chef d'œuvre, le patrimoine ordinaire est pluriel. Ce dernier existe dans sa relation au local et non pas dans une représentativité, une exemplarité, un prestige architectural. Patrimoine plus commun, attaché au quotidien, il est le témoignage de l'histoire d'un territoire, de son développement et de ses transformations.

L'enjeu de sa révélation est donc primordial, d'autant qu'il souffre d'une grande fragilité, due à son caractère ordinaire mais également à la pression de contextes urbains en forte mutation. A ce titre, le PLU-H joue un rôle de transmission d'un héritage à intégrer dans la construction de la ville de demain.

Identification et reconnaissance, révéler le patrimoine ordinaire :

La méthode d'identification des éléments patrimoniaux a été uniformisée sur les 59 communes de la Métropole de Lyon. Toutefois, ce recensement ne prétend pas à l'exhaustivité et traduit plutôt une représentativité, au regard de la diversité et de la richesse des territoires.

Il importe d'élargir le regard sur le patrimoine et sa place dans la ville. Il est également nécessaire d'avancer avec discernement en étant vigilant aux excès ; tout ne peut être patrimoine, puisque tout ne fait pas sens et ne se distingue pas du point de vue de l'intérêt collectif.

La diversité des paysages induit des formes urbaines nombreuses et variées. En conséquence, les typologies sont multiples. L'architecture résidentielle, qu'elle soit sous forme individuelle ou collective, est très présente et constitue l'une des principales catégories de patrimoine ordinaire qui se démarque par sa forte présence, son échelle « du quotidien », sa valeur sociale et mémorielle... Fortement mutables au regard de leur modestie, ces typologies n'en restent pas moins des marqueurs du paysage urbain et peuvent aussi constituer des inspirations pour les nouvelles constructions. Constitutifs du bien commun, ces ensembles servent l'intérêt collectif et sont porteurs de valeurs mémorielles, identitaires voire exemplaires. Certains d'entre eux correspondent à un milieu urbain, d'autres appartiennent à un patrimoine vernaculaire plutôt de type rural qui rappelle le quotidien d'un temps passé.

Les travaux de la Conservation du patrimoine du Département du Rhône (anciennement préinventaire des monuments et richesses artistiques) et du Service Régional de l'Inventaire ont largement alimenté les descriptifs des éléments identifiés ; tout comme certains ouvrages réalisés par les communes, associations communales, ou encore le syndicat mixte des Monts d'Or par exemple, qui ont servi de sources d'information.

Une démarche non exhaustive et un parti-pris :

Le parti-pris a été d'identifier des ensembles en privilégiant la traduction en périmètre d'intérêt patrimonial de ceux potentiellement plus menacés par l'évolution urbaine ou plus représentatifs du territoire, de la diversité des formes urbaines dans les secteurs où celle-ci est porteuse de valeurs d'identité. Ainsi, tous les secteurs patrimoniaux n'ont pas été systématiquement identifiés en PIP mais peuvent parfois faire l'objet d'une attention particulière en termes d'outils réglementaires, de type zonage, outils graphiques...

Ils délimitent des ensembles urbains, bâtis et paysagers constitués et cohérents.

Guide de lecture et mode d'emploi :

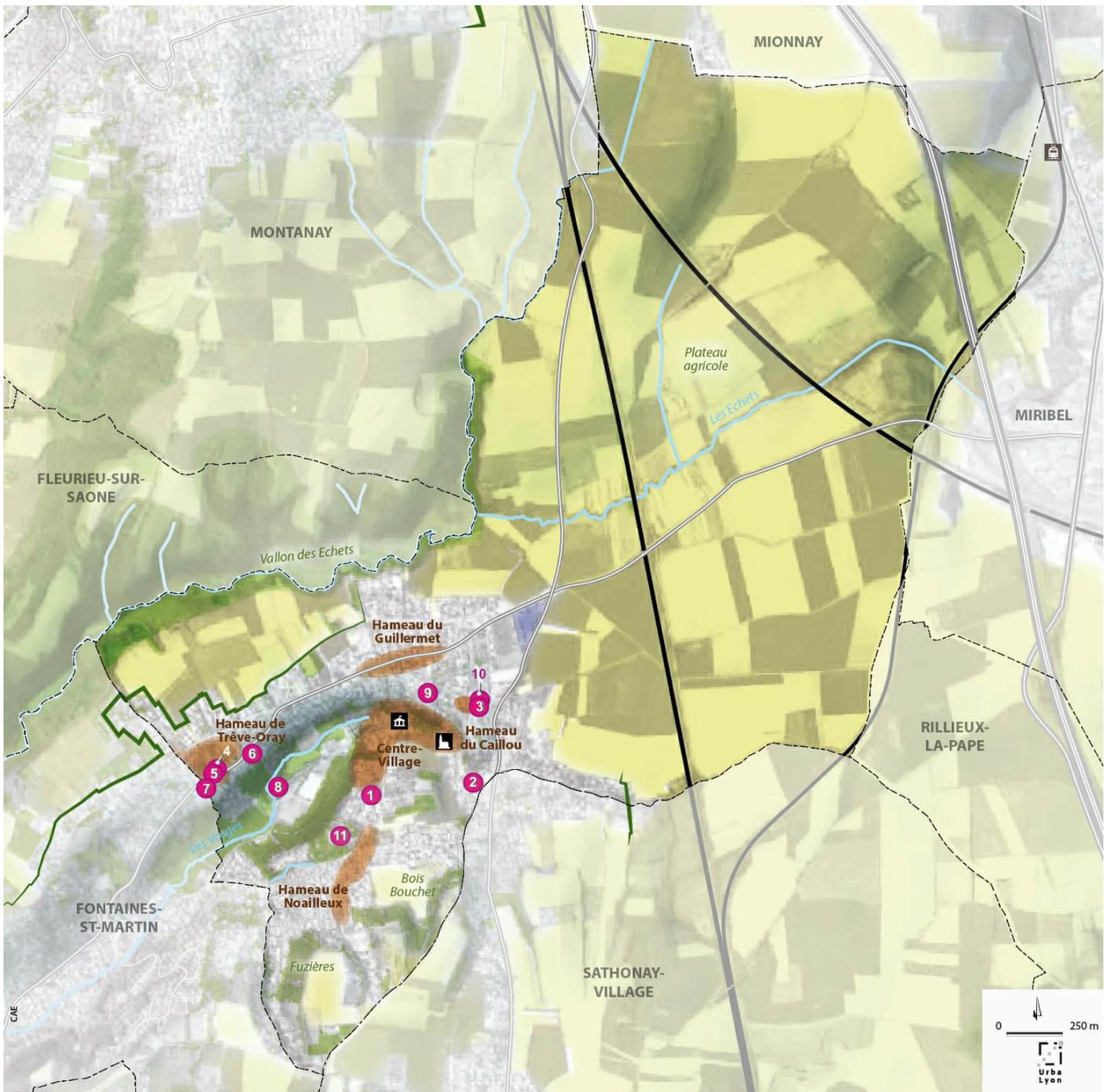
Dans ces périmètres, la collectivité souhaite sensibiliser toute intervention au respect de l'identité des quartiers, pour promouvoir une stratification du paysage urbain tout en conciliant innovation, créativité et respect de la ville existante. Les périmètres d'intérêt patrimonial sont à la fois une règle et des outils d'information et de dialogue entre la collectivité et les porteurs de projet, fondé, non seulement sur la règle, mais aussi une recherche qualitative à partir d'une connaissance partagée.

Chacun de ces PIP fait l'objet d'une fiche d'identification. Celle-ci précise les caractéristiques essentielles qui fondent l'intérêt patrimonial de ces ensembles. Elle comporte également des prescriptions qui visent à guider tout projet pour ces ensembles, pour concourir à mettre en valeur et révéler les caractéristiques patrimoniales de l'ensemble identifié.

Pour aller plus loin

- Le rapport de présentation, tome 1-partie 3, *les formes et qualités urbaines, le patrimoine bâti : un socle pour un développement urbain respectueux des « identités » locales* ;
- Le rapport de présentation, tome 3-partie 4, *le défi environnemental : aménager un cadre de vie de qualité en alliant valeur patrimoniale, nouvelles formes urbaines et offre de service et d'équipement* ;
- Le règlement, chapitre 4, *qualité urbaine et architecturale, définitions et règles*.

Localisation des éléments bâtis patrimoniaux (EBP)



LEGENDE

VOCATION



Centralité



Economique



Equipement



Agricole



Naturelle



Élément Bâti Patrimonial

ELEMENTS REPERES



Lieu culturel



Mairie



Fort et site militaire



Hopitaux



Université



Lycée/Collège



Equipement



Gare

Références

Typologie : Maison des champs

Nom : Ferme agricole

Valeurs :

- Mémoirelle
- Urbaine
- Historique



Caractéristiques à retenir

- Exploitation agricole organisée sur trois côtés autour d'une cour centrale minérale ;
- Maison des champs implantée en fond, dans l'axe du portail ;
- Dépendances situées au nord, ainsi qu'en front de rue, à l'est ;
- Présence d'un puits dans la cour ;
- Caractère structurant depuis l'espace public ; mur aveugle en pierre dorée et galets ;
- Porche à portail remarquable, avec vantaux bois ; linteau bois ; jambage à chapiteaux et en pierre de taille.

Prescriptions

Elément à préserver : bâtiment organisé en U



Références

Typologie : Annexe de ferme (hangar, grange, porcherie, étable...)

Valeurs :

- Mémoirelle
- Urbaine
- Historique



Caractéristiques à retenir

- Elément d'une exploitation agricole organisée autour d'une cour centrale, minérale ;
- Dépendance en pisé implantée en front de rue ; aveugle depuis l'espace public hormis le percement d'un porche ; le corps de logis est développé à l'arrière de la parcelle ;
- Présence d'un ancien four ;
- Elément témoin de l'identité rurale de la commune ; marqueur du paysage urbain avec un important caractère structurant.

Prescriptions

Elément à préserver : dépendance



Elément Bâti Patrimonial

234, rue du petit Guillermet

Références

Typologie : Maison de hameau

Valeurs :

- Mémoirelle
- Urbaine
- Historique



Caractéristiques à retenir

- Bâtiment implanté en front de rue ; organisé en deux corps de bâti : à l'est, un bâtiment d'habitation perpendiculaire à la voie, à l'ouest un autre bâtiment aligné sur rue, aveugle, non perceptible depuis l'espace public ;
- Présence à l'ouest, dans le mur aveugle percé d'un portail à encadrement en pierre dorée et linteau en bois ; bouteroues en pierre ; vantaux cloutés en bois.
- Élément témoignage de l'identité rurale de la commune.

Prescriptions

Éléments à préserver : les deux corps de bâtiment sur rue



Références

Typologie : Maison bourgeoise

Nom : Château de la Grive

Valeurs :

- Urbaine
- Paysagère
- Historique



Caractéristiques à retenir

- Bâtiment possédant un caractère structurant ;
- Valeur de repère dans paysage grâce à la tour ronde engagée, en encorbellement située dans l'angle est ;
- Présence de fenêtres à meneaux bouchées ;
- Dans la cour, présence d'une porte remarquable surmontée d'un fronton triangulaire et d'une arcade en plein cintre ;
- Tour carrée doublée d'une seconde tour ronde plus étroite et légèrement plus haute ; les deux tours surplombent d'un niveau le bâtiment principal ;
- Cour boisée participant à la valeur patrimoniale ; mur d'enceinte végétalisé (vigne vierge) ; portail remarquable ;
- Élément remarquable, fort de l'identité de la commune.

Prescriptions

Éléments à préserver : bâtiment perpendiculaire à la voie, maison au nord, principe de mur et portail



Références

Typologie : Annexe et dépendances d'une propriété

Nom : Chapelle

Valeurs :

- Mémoirelle
- Urbaine
- Historique



Caractéristiques à retenir

- Bâtiment implanté en front de rue, en amont du château de la Grive ;
- Ancienne chapelle dépendant du château de la grive ; organisation autour d'une cour commune ;
- Non perceptible depuis l'espace public lequel est structuré par un mur en pierre, galets et pisé ;
- Chapelle mitoyenne avec un autre bâtiment au nord, dépendance du château ;
- Importance de l'espace végétalisé non bâti au-devant de la chapelle, constituant un parvis, un espace de mise en valeur.

Prescriptions

Élément à préserver : chapelle



Références

Typologie : Point d'eau (lavoir, puits, fontaine..)

Nom : Puits

Valeurs :

- Social et usage
- Mémoirelle
- Historique



Caractéristiques à retenir

- Puits situé à l'interface entre deux parcelles, au milieu de trois cours ;
- Puits rectangulaire en pierre, couronné par une charpente carrée qui repose sur 4 piles sculptées, en pierre ;
- Un mur a été ajouté ultérieurement entre les deux parcelles, de part et d'autre du puits, afin de marquer la limite de propriété ; l'emmarchement a également été rajouté, seule la margelle existait ;
- Permanence d'équipements liés à l'utilisation du puits (pompe, poulie...)
- Présence attestée sur le cadastre napoléonien de 1828 ; charpente rajoutée ultérieurement ;
- Élément remarquable par ses dimensions ; caractère imposant ; mise en valeur par le vide de la cour.

Prescriptions

Elément à préserver : le puits, avec sa charpente soutenue par 4 piliers en pierre.



Références

Typologie : Point d'eau (lavoir, puits, fontaine..)

Nom : Puits "pointu"

Valeurs :

- Social et usage
- Mémoirelle
- Historique



Caractéristiques à retenir

- Puits situé sur l'espace public, à un carrefour ; dit « puits pointu » en raison de son couronnement par un dôme conique ;
- Construit en pierre et maçonnerie ;
- Ouverture rectangulaire avec encadrement en pierre dorée et porte en bois ;
- Élément vernaculaire, de mémoire, lié aux usages passés.

Prescriptions

Elément à préserver : le puits.



Références

Typologie : Bâtiment industriel, technique (hangar, atelier, usine, bâtiment de recherche, halle)

Nom : Moulin des Prolières

Valeurs :

- Social et usage
- Mémoirelle
- Urbaine



Caractéristiques à retenir

- Ancien moulin alimenté par le ruisseau des Vosges ;
- Appartenait à un ensemble de moulins qui jalonnaient les ruisseaux ; peu subsistent encore aujourd'hui ;
- Bâti vers 1807 ;
- Moulin en pierre aux dimensions imposantes ; étage supérieur en pisé ; volume et architecture simple ; caractère fonctionnel ; contrefort sur la façade sud ;
- Présence d'une porte en plein cintre en pierre au nord ;
- Dépendances situées perpendiculairement au moulin, en arrière de parcelle ;
- Aujourd'hui séparé du ruisseau par la route.

Prescriptions

Éléments à préserver : moulin et dépendances



Références

Typologie : Maison bourgeoise

Nom : Château de la Dîme

Valeurs :

- Urbaine
- Paysagère
- Historique



Caractéristiques à retenir

- Maison de maître qui structure l'espace public, par sa situation à un carrefour ; son implantation en front de rue, structurant l'espace public par ses murs et son portail ; caractère très modeste depuis l'espace public, peu d'ouvertures ; vierge dans niche intégrée dans le mur ;
- Mur d'enceinte en pierre, pisé, galet ;
- Corps de bâti principal couronné d'une tour quasi rectangulaire coiffée d'une toiture à quatre pans en tuiles ; surplombe le bâti d'un niveau ; constitue un repère dans le paysage urbain ;
- Présence attestée sur le cadastre napoléonien de 1828.

Prescriptions

Éléments à préserver : château, dépendance à l'ouest et mur d'enceinte avec portail.



Élément Bâti Patrimonial

233, rue du Petit Guillermet

Références

Typologie : Maison des champs

Valeurs :

- Urbaine
- Paysagère



Caractéristiques à retenir

- Maison des champs de plan massé implantée en retrait d'alignement, et perpendiculairement à l'espace public ;
- Précédée par mur d'enceinte et portail ajouré ;
- Caractère modeste malgré quelques détails : entrée marquée par un portail en plein cintre encadré de deux portes en plein cintre également ; bouteroues ; niche au-dessus d'une des portes ;
- Encadrements de baies en pierre ;
- Prolongée par une grange à l'est.

Prescriptions

Éléments à préserver : maison et dépendance au nord-est.



Références

Typologie : Grande-propriété, avec bâti au milieu du parc

Nom : Château de Noailleux

Valeurs :

- Social et usage
- Urbaine
- Paysagère
- Historique



Caractéristiques à retenir

- Non perceptible depuis l'espace public en raison de son implantation au milieu du parc ; signalée par les deux portails, le mur d'enceinte et les boisements ; entrée marquée par une allée plantée ;
- Ensemble de bâtiments constitué d'une maison de maître rectangulaire au sud-ouest et de dépendances qui se prolongent au nord ;
- Organisation en U autour d'une cour ;
- Présence d'une chapelle au nord ;
- Caractère assez modeste ; peu d'ornement ;
- Présence d'un pavillon rectangulaire coiffé d'une toiture à quatre pans, doublée d'une tour ronde intégrée ;
- Élément identitaire de la commune ;
- Qualité paysagère remarquable.

Prescriptions

Éléments à préserver : château, dépendance et chapelle ; maison de gardien, portails et principe de mur.

